PROJET LALANKELY III

CONTEXTE ET OBJECTIF

Le projet Lalankely III s'inscrit dans le Plan National de Développement de Madagascar qui met l'accent sur la nécessité du développement urbain, en ligne avec la première Politique Nationale de l'Aménagement du Territoire et le Schéma d'aménagement (SNAT) qui en découle. Avec l'afflux de nombreux arrivants dans les quartiers défavorisés de la capitale et de sa périphérie, les conditions de vie s'y détériorent faute d'infrastructures et d'équipements.

L'objectif de ce projet vise donc à améliorer les conditions de vie des populations dans les quartiers les plus défavorisés de l'agglomération d'Antananarivo. Plus spécifiquement il s'agit :

- d'améliorer la mobilité piétonne, y compris pour les personnes handicapées ou à mobilité réduite,
- d'assainir les quartiers,
- de favoriser l'accès aux services essentiels,
- de renforcer les capacités des communes bénéficiaires en matière d'entretien et de maintenance des infrastructures sanitaires et de mobilité,
- de renforcer la gestion communautaire des équipements collectifs

DURÉE DU PROJET

2017 – 2022
(4 ans, à partir de décembre 2017)

BUDGET

26,37 MEUR dont 3 MEUR financés par l'Union européenne soit 11,4 %

PARTENAIRES DE LA MISE EN ŒUVRE

AFD
AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT

BÉNÉFICIAIRES

Les Populations urbaines d'Antananarivo, les services gouvernementaux et communaux responsables de l'aménagement du territoire et du développement urbain

Le Ministère chargé de la mise en œuvre de cette politique, accorde la priorité aux actions en faveur des villes et privilégie des actions correctives pour maîtriser et accompagner le développement urbain.

ZONE D'INTERVENTION

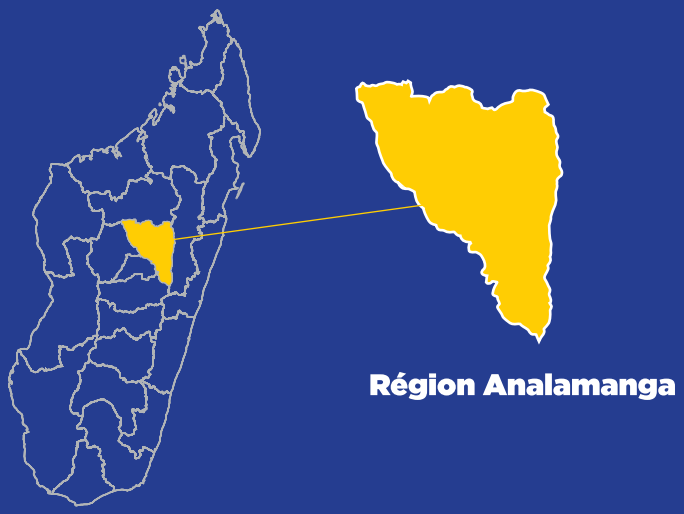

Région Analamanga

IMPACTS

Pour rappel, l'AFD finance depuis 2012 un programme de désenclavement et d'assainissement des quartiers précaires de la ville d'Antananarivo. Ce programme «Lalankely» (ou ruelles en malgache) connait un très grand succès tant auprès des populations bénéficiaires, que des communes et des ministères concernés.

LES RÉSULTATS OBTENUS

Les actions démarrées et devant être poursuivies d'ici à la fin du projet sont :

- La gestion communautaire et notamment la mise en place de l'appui aux associations communautaires en charge de la gestion des services de l'eau et des déchets ;
- La mise en place du volet renforcement des capacités des communes ;
- La réalisation des équipements socio-collectifs qui pose la question de la gestion et de la maintenance de ces équipements une fois livrés aux communes bénéficiaires.
- La mise en place rapide de la composante éclairage public

Une prolongation de 18 mois du délai de mise en œuvre de la convention est envisagée à cet effet.

Crédit photographique : AFD et Ambassade de France à Madagascar

CONTACTS

Délégation de l'UE
delegation-madagascar@eeas.europa.eu